

## RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE VAN BECELAERE À WATERMAEL-BOITSFORT



avant



après

### Contexte

Cette avenue subit une pression automobile dû à sa proximité des activités de la chaussée de la Hulpe (trafic de transit, stationnement des navetteurs).

Pour améliorer le cadre de vie de ses résidents, l'avenue E. Van Becelaere nécessite un réaménagement sur son tronçon, situé entre l'avenue Tenderie et l'avenue de l'Arbalète. En effet, ce réaménagement se justifie non seulement, pour l'amélioration de l'espace public (trottoirs irréguliers, chaussée en mauvais état, stationnement peu organisé) mais aussi l'amélioration de la mobilité de l'échelle du quartier ( limiter le trafic de transit).

Par ailleurs, on notera la proximité de l'offre en transport en commun : gares de Watermael et Boisfort, tramway 94 long de la chaussée de la Hulpe.

Le plan de mobilité de Watermael-Boisfort, datant de décembre 2004, prévoit l'amélioration du cadre de vie de ce quartier par une mise en zone 30.

Ainsi, à la lecture du PCM et de ses objectifs et en tenant compte des premières observations faites sur le terrain, nous proposons de réaliser 3 variantes prenant en compte :

- Le plan de circulation à l'échelle du quartier;
- L'aménagement de la chaussée de façade à façade;
- Le choix de matériaux et du mobilier urbain (éclairage, ...).

### Deux options

Conservation du double sens, ce qui implique:

- L'élargissement de la chaussée à 5.60 m. (Ce qui correspond à une largeur de voirie pour une zone 30);
- Aménagement des trottoirs de minimum 1.50m et jusqu'à minimum 1.20 sur une portion de trottoir restreinte;
- Organisation du stationnement pour éviter le stationnement illicite. (20 emplacements pour la variante 01 et 35 emplacements pour la variante 02)
- Proposition de remplacer l'éclairage fonctionnel existant unilatéral par un éclairage décoratif contemporain bilatéral en quinconce.

Mise en sens unique du tronçon à aménager, ce qui implique:

- Aménagement d'une chaussée de 4.00 m (minimum requis pour les services SIAMU);
- Aménagement des trottoirs de 1.50m minimum et 1.20 minimum sur une portion de trottoir restreinte;
- Organisation du stationnement bilatéral sur quasi toute la section du tronçon (68 emplacements de parking);
- Proposition de remplacer l'éclairage fonctionnel existant unilatéral par un éclairage décoratif contemporain bilatéral en quinconce.



2094

Références

Maître de l'Ouvrage: Commune de Watermael-Boisfort

Etat d'avancement: Adj.

Date: mai 2008 - en cours

Montant des travaux estimés: 426.545,28 € HTVA

Montant de l'étude:

Phase 1 - P.U. : 10.330 € HTVA

Phase 2 - Adj. + chantier : 13.950 € HTVA

planification  
mobilité  
environnement  
espace public